

**Formation  
en  
e-learning**

**50€  
1h**



ROCHE FORMATION



IMMOBILIER

**À distance**

## **Plus-values immobilières : Les cas particuliers**

### Objectifs :

Être capable d'identifier les cas particuliers suivants : immeuble détenu par une SCI, immeuble vendu par un non-résident, vente d'un terrain à bâtir. Comprendre les conséquences de ces particularités sur l'imposition des plus-values immobilières.

Répondre à la loi ALUR & HOGUET et au Décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier.

Mettre à jour ses connaissances dans le cadre de la formation continue des agents immobiliers et leur action commerciale

### Profils des stagiaires et prérequis

Ce cursus s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier, titulaires de la carte professionnelle, ainsi que ceux qui en dépendent (collaborateurs, agents commerciaux, etc...).



## **Plus-values immobilières : Les cas particuliers**

### Modalités techniques et pédagogiques :

Le cursus de formation a été élaboré par Madame Sandy DALMAS, Expert-comptable et par Maître Murielle BRAULT, Notaire.

Tout au long de sa formation, le stagiaire pourra solliciter l'aide des formateurs via l'email de support : [contact@roche-formation.com](mailto:contact@roche-formation.com). Le délai de réponse moyen est de 24 à 48 heures (jours ouvrés).

À l'achèvement du cursus, lorsque le nombre d'heures de formation (2 heures) et le quizz final seront validés, le stagiaire recevra par email son attestation de formation.

### Suivi et évaluation :

À l'issue du cursus, le stagiaire répondra à un quizz de validation des connaissances. Le stagiaire devra valider 70% de bonnes réponses pour terminer sa formation. Des quizz intermédiaires seront proposés au stagiaire tout au long de son parcours d'apprentissage afin de mesurer sa progression.

# Plan et objectifs pédagogiques de la formation

## **1. Immeuble détenu par une SCI**

- 1.1. Généralités
- 1.2. Exonérations
- 1.3. Ventes imposables
  - 1.3.1. Frais d'acquisition
  - 1.3.2. Abattement pour durée de détention
  - 1.3.3. Obligations déclaratives et paiement de l'impôt

## **2. Immeuble détenu par un non-résident**

- 2.1. Champ d'application du prélèvement
- 2.2. Exonérations
- 2.3. Calcul de la plus-value
  - 2.3.1. Cédant assujéti à l'impôt sur le revenu
  - 2.3.2. Cédant passible de l'impôt sur les sociétés (IS)
- 2.4. Taux du prélèvement
- 2.5. Paiement et obligations déclaratives

## **3. Les ventes de terrains à bâtir**

- 3.1. Taxe communale
  - 3.1.1. Généralités
  - 3.1.2. Personnes concernées
  - 3.1.3. Biens concernés
- 3.2. Taxe nationale
  - 3.2.1. Champ d'application
  - 3.2.2. Calcul de la taxe
  - 3.2.3. Déclaration et paiement

## **4. Ventes exonérées**

## **5. Calcul de la taxe**

## **6. Déclaration et paiement**